

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > PUBLICATIONS

Publication "Aux origines des branches du contentieux administratif", Pr. Touzeil-Divina

LE 1 NOVEMBRE 2017

"Avec sa définition du terme "contentieux administratif", publiée en 1846 au sein de l'Encyclopédie du droit, le Doyen Foucart va littéralement révolutionner l'étude et la présentation académique du contentieux public. Bien avant Aucoc et Laferrière, il identifiera les prodromes du "recours en excès de pouvoir" ouvert contre tout acte administratif.



Emile-Victor-Masséna Foucart (1799-1860) fut doyen de la Faculté de droit de Poitiers (1840-1860) où il y professa le droit administratif. Il peut être considéré comme l'un des "pères" de ce dernier. Mathieu Touzeil-Divina est professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole où il dirige l'axe "Transformation(s) du service public" au sein de l'Institut Maurice Hauriou. Il est par ailleurs président du Collectif L'Unité du Droit."
(source : chezfoucart)